



Plénière

11 septembre 2018

Compte rendu

Sommaire

Introduction	2
Lettre de mission du Ministre de l'Éducation nationale	3
Service National Universel	8
I) Présentation des principes de la consultation	8
II) Présentation de la proposition d'avis du COJ	8
III) Discussion et amendement de l'avis	9
IV) Présentation de la proposition d'avis du COJ	10
V) Adoption de l'avis	13
Conclusion – Clôture	14

Introduction

Sandrine CHARNOZ

Vice-présidente de la commission Insertion des Jeunes

Notre instance est composée de la commission Education Populaire et la commission Insertion des Jeunes. Nous travaillons au sein des commissions sur des thèmes ayant fait l'objet de remontées et au sein des groupes de travail inter-commissions, comme cela a été le cas pour le Service National Universel.

Notre volonté consiste à participer au débat public, représenter l'ensemble des structures membres du COJ et émettre des avis. En outre, nous pouvons être saisis par le Ministre et répondre à une commande ou réaliser une auto-saisine, notamment pour le SNU. Au sein de la commission Insertion des Jeunes, les groupes de travail portent sur la lutte contre les discriminations, le repérage et la mobilisation des jeunes ainsi que sur l'autonomie et l'accès aux droits sociaux. Vous pouvez vous saisir de ces thèmes.

Daniel FREDOUT

Président de la commission Education Populaire

La commission Education Populaire a travaillé sur deux axes :

- les enjeux de globalité et de continuité éducative et, plus précisément, les articulations entre les acteurs éducatifs sur un territoire ;
- les enjeux d'initiatives citoyennes et le pouvoir d'agir pour restaurer la confiance démocratique.

De nombreux éléments identifiés dans ces travaux figurent dans la lettre de mission du Ministre.

Remerciements à Hélène GRIMBELLE, vice-présidente de notre commission, a dû renoncer à son mandat. Il nous faudra lancer un appel à candidatures et procéder à l'élection d'une nouvelle vice-présidente afin de garantir la parité au sein de notre gouvernance.

Lettre de mission du Ministre de l'Éducation nationale

Jean-Benoît DUJOL

Délégué Interministériel à la jeunesse

Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

La lettre de mission du Ministre, signée au cours de l'été, fait ressortir trois thématiques :

- le « Plan mercredi » ;
- la ruralité ;
- les mobilités.

Je propose d'ouvrir des échanges sur notre appropriation de ces trois sujets et de réfléchir aux livrables que nous pourrions produire. La perspective d'un conseil interministériel à la jeunesse est évoquée dans cette lettre de mission comme un débouché possible pour tout ou partie de nos travaux.

1) Echanges sur les thématiques « Plan mercredi », Ruralité, Mobilités, SNU

1) « Plan mercredi »

Jean-Benoît DUJOL

Le « Plan mercredi » renvoie aux travaux conduits en 2017 par la commission Education populaire en matière de continuité éducative. En 2018, suite à la proposition du Ministre au sujet de l'organisation du temps scolaire, 80 % des communes ont fait le choix de revenir à la semaine de quatre jours. Cependant, l'enjeu essentiel concerne les moyens d'organiser des activités périscolaires ou extrascolaires de qualité dans le domaine du sport, de la culture et de la nature. Le « Plan mercredi » propose aux collectivités qui le souhaitent un cadre pour y réfléchir de manière contractuelle et ambitieuse. Certains financements à l'accompagnement pédagogique sont prévus.

Daniel FREDOUT

A quels sujets pensez-vous que le COJ doit prêter une attention particulière ? Partagez-vous l'avis selon lequel la formation des encadrants et des animateurs est un sujet dont le COJ est susceptible de s'emparer ?

Sylviane GIAMPINO, Présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, Haut Conseil de la famille, l'enfance et l'âge

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence, constitué depuis décembre 2016, couvre la période de la conception jusqu'à dix-huit ans. Notre premier rapport, consacré aux temps et lieux tiers des enfants hors de la famille et de l'école, visait à établir un diagnostic des activités périscolaires et extrascolaires, en abordant notamment l'aménagement des espaces et la question des activités d'engagement des enfants. Nous avons travaillé avec Monsieur BLANQUER et son cabinet sur les questions d'activités périscolaires et extrascolaires. Je vous invite à nous rencontrer.

Daniel FREDOUT

Nous acceptons bien volontiers cette invitation.

Un représentant de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales

La CNAF s'est positionnée de manière favorable vis-à-vis de l'accompagnement du « Plan mercredi ». Toutefois, il convient de trouver la bonne articulation entre la volonté de continuer à faire évoluer la qualité éducative, les moyens limités des politiques locales et l'assouplissement du taux d'encadrement, qui pose des questions en termes de qualité et de sécurité.

Jean-Benoît DUJOL

Notre réflexion ne se limite pas au mercredi, même si le plan est centré sur cette journée. Les enjeux consistent à identifier les bonnes pratiques et les risques afin de contribuer à la construction d'un dispositif adapté et ambitieux. Enfin, le secteur de l'animation prend une réelle ampleur, ce qui soulève la question de l'appareil de formation et de la qualification au sein des accueils de loisirs.

Patrice WEISHEIMER, UNSA

La réflexion doit porter sur deux thématiques, notamment celle de la professionnalisation. Nous proposons la mise en place d'un groupe de travail sur l'insertion du BP JEPS dans le code de l'action sociale et des familles. Par ailleurs, nous devons poursuivre le travail sur la coéducation. D'une part, il est envisageable de mettre en place des temps communs entre l'ensemble des acteurs éducatifs, en exploitant les possibilités offertes par le congé de formation économique, social et syndical sur douze jours par an. D'autre part, il faut mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre des ESPE.

Sandrine CHARNOZ

Je rappelle que 20 % des collectivités ont conservé le système des 4,5 jours. A Paris, nous avons créé une école des animateurs pour nous adapter aux temps périscolaires. Il est important d'étudier ces pratiques ainsi que la problématique des catégories d'âges, car les statistiques ne se recoupent pas forcément.

Jean-Benoît DUJOL

Nos travaux s'inscrivent dans l'échelle d'âge des 6 à 30 ans, mais le « Plan mercredi » concerne d'abord l'école primaire.

Emmanuel MOURLET, Président de l'UNIJ

Il faut retrouver la notion de projet éducatif autour de laquelle sont associés des partenaires, mais aussi tenir compte des spécificités de la ruralité. Il faut également soulever la question des solutions proposées aux adolescents et faire référence aux outils de mesure de la qualité du service rendu, comme le label du réseau IJI.

Hubert PENICAUD

Il faudrait aborder les situations particulières, notamment celle des enfants en situation de handicap, et effectuer des focus sur la ruralité, la mobilité et la question de l'universalité.

Bruno CHICHIGNOUX, Association nationale des Maisons des adolescents

Aborder ces questions sous l'angle de la santé et du bien-être permet d'embrasser ces politiques publiques sous un angle complet.

Jean-Benoît DUJOL

Je rappelle les grands axes que nous avons évoqués :

- développer une expertise commune avec d'autres instances, telles que le HCFEA ;
- mettre l'accent sur la coéducation, la formation et la qualification ;
- assurer un suivi des bonnes pratiques et de la continuité éducative, en tenant compte d'initiatives menées hors du mercredi matin ;
- examiner la question des adolescents.

2) Ruralité**Jean-Benoît DUJOL**

La question des ruralités, très présente dans le discours du Ministre, a fait l'objet de nombreux travaux du comité interministériel et du CESE. Il faut mettre l'accent sur les difficultés, mais aussi sur les atouts de ces territoires.

Sandrine CHARNOZ

Nous vous proposons de traiter cette thématique en intercommission.

Tommy VEYRAT, Union nationale des Comités locaux pour le logement autonome des jeunes

La question du logement doit être abordée communément avec celle de la mobilité. Certes, la loi ELAN aborde cette notion, mais celle-ci concerne les étudiants et les stagiaires, et non la mobilité courte et pendulaire sur les territoires.

Elodie MANSO, CCMSA

La lettre de mission met l'accent sur l'accompagnement des initiatives citoyennes et la construction commune avec les jeunes afin de leur laisser de la place pour développer leurs propres projets.

Emelyn WEBER, présidente du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse au sein du CESE

Daniel EVIN et Bertrand COLY, qui ont rendu un rapport au CESE sur de nombreux enjeux relatifs à la vie des jeunes, se tiendront à disposition des commissions. Rendre les jeunes acteurs de leur parcours doit être l'un des enjeux fondamentaux des différents groupes de travail.

3) Mobilités**Jean-Benoît DUJOL**

Le terme de « mobilité » s'entend de façon large afin d'aborder les parcours de vie dans leur dimension géographique et sociale. Cette notion inclut les parcours de formation, de qualification et d'insertion professionnelle des jeunes, dans un but d'accès à l'autonomie.

Sandrine CHARNOZ

Nous proposons que la commission Insertion puisse traiter ce sujet, qui englobe l'accès au droit, la mobilité spatiale et la projection dans la mobilité. Les membres de la commission Education populaire pourront s'associer à cette réflexion qui sera menée dans un agenda assez court, un comité interministériel étant prévu avant la fin de l'année.

Vincent PRADIER, Coordination SUD

Le périmètre de cette réflexion englobe-t-il les questions de politique migratoire ?

Sandrine CHARNOZ

Tout jeune arrivé sur le territoire français, quelle que soit son origine, est inclus dans la réflexion sur l'accompagnement et l'insertion. Les dispositifs « Garantie jeunes » produisent chaque année des promotions complètes de jeunes réfugiés. Cette question est d'actualité.

Jean-Benoît DUJOL

Il faut traiter la question des situations des jeunes sur le territoire national ainsi que la mobilité au-delà des frontières, qui permet d'apprendre et se former.

Hervé FERNANDEZ, ANLCI

Le socle de base permettant à chaque jeune d'être autonome et d'apprendre un métier est la maîtrise de la lecture, l'écriture et le calcul. Celle-ci conditionne les démarches d'accès à de nombreux droits et à la mobilité. 5 % des jeunes sont confrontés à l'illettrisme. La mise en place du SNU est l'occasion de se saisir de ce sujet.

Marion de LAJARTE, Croix-Rouge française

J'effectue actuellement un service civique d'initiative et je rappelle le lien entre mobilité et ruralité. Fin juin, nous avons animé un parcours destiné à développer un projet de collectif en milieu rural. L'un des enjeux est de permettre à des jeunes isolés sur ces territoires d'accéder à un certain nombre de services.

François MANDIL, CNAJEP

Il est important d'intégrer l'accès aux transports en commun et l'invention d'une mobilité décarbonnée à notre réflexion.

Emelyn WEBER, CESE

La question de la mobilité implique également d'aborder celle de l'origine sociale, important facteur d'inégalités.

Sandrine CHARNOZ

La lutte contre les discriminations, l'orientation, l'autonomie et les droits sociaux et la prévention des ruptures font partie des thématiques abordées par les groupes de travail de la commission Insertion. L'enjeu est de présenter des préconisations et des propositions dans le cadre du comité interministériel.

Catherine LESTERPT, Direction générale de la cohésion sociale

Le « Plan mercredi » doit s'articuler avec la stratégie de soutien à la parentalité, le plan de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes ainsi que la stratégie relative à la protection de l'enfance qui sera présentée en novembre. Il faut prendre en compte les inégalités d'accès aux services qui concernent un certain nombre de jeunes en situation de rupture avec la famille et les institutions.

Simon JACOB, AFAJ

J'attire également votre attention sur les mobilités dites subies, notamment celles des étudiants contraints de rejoindre une autre académie et des étudiants des filières paramédicales, compte tenu de leur lieu de formation et de stage.

Service National Universel

I) Présentation des principes de la consultation

Daniel FREDOUT

La question du service national universel a constitué le premier acte d'auto-saisine du COJ. Ce travail a été réalisé en intercommission. Nous avons souhaité apporter un éclairage sur les atouts et les points d'attention du futur SNU et élaboré quatre scénarios :

- un service national universel appuyé sur l'existant ;
- la mise en place d'une période d'un mois de service obligatoire ayant une forte tonalité militaire ;
- deux déclinaisons de ces scénarios.

L'accent est mis sur la nécessaire diversité des contenus, depuis la sécurité civile jusqu'à la citoyenneté et à l'accès au droit. Selon la lettre du Ministre, l'avis rendu doit être approfondi.

Marion CHAPULUT, représentante du groupe de travail

Notre groupe de travail a remis un premier rapport le 26 avril au Président de la République. La communication ministérielle du 27 juin donne les invariants de la réflexion sur le SNU. Par ailleurs, nous avons été missionnés pour mener une consultation, qui a débuté début juillet par une rencontre avec les parties prenantes. Nous travaillerons également en lien avec l'Education nationale, la Défense, les organisations de parents d'élèves et des groupes de jeunes de 15-16 ans, sur cinq territoires, à Avignon et Compiègne, en Guyane, en Ile-de-France, en Isère et en Gironde. Enfin, une consultation auprès de plusieurs milliers de jeunes est programmée durant les semaines de l'engagement au sein des lycées, entre la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre. Il s'agira de valider les points définis en amont.

Enfin, la DJEPVA a travaillé sur la valorisation des dispositifs déjà existants dans le cadre de la phase volontaire longue d'engagement, tels que le service civique.

Jean-Benoît DUJOL

Les différentes étapes de la consultation s'achèveront fin octobre. Le Président de la République prendra la parole d'ici la fin d'année. Les pilotes seront mis en œuvre des 2019, pour une montée en puissance progressive du dispositif d'ici la fin du quinquennat.

II) Présentation de la proposition d'avis du COJ

Marion CHAPULUT

Le rapport propose la mise en place d'une première phase de cohésion obligatoire d'environ un mois, à l'âge de 16 ans, en classe de Troisième. Le dispositif d'hébergement doit favoriser la mixité sociale et territoriale. La seconde phase d'initiation à l'engagement, sur la base du volontariat, portera sur la réalisation de projets collectifs susceptibles de s'insérer dans des associations. Les missions proposées seront adaptées à tous les profils des jeunes, quel que soit leur milieu social.

III) Discussion et amendement de l'avis

Frédérick PAIRAULT, CNAJEP

Quel est l'objectif de cette consultation des jeunes ? S'agit-il uniquement de valider des points déjà définis ou avez-vous prévu une marge de manœuvre ? Par ailleurs, nous sommes surpris que cette consultation puisse être mise en place sans notre appui. Nous avons organisé cinq rendez-vous territoriaux dans le cadre du plan Priorité Jeunesse en 2015, en lien avec l'Etat et le Forum Français de la Jeunesse, avec une représentation exceptionnelle des jeunes et l'implication des élus et de ministres. Ce travail a été reconnu par l'Etat et les associations comme exemplaire.

Marion CHAPULUT

Il n'est pas forcément nécessaire de reconduire un processus comparable. Nous vous avons proposé une rencontre ; Uni-Cités se mobilise également. Nous sommes ouverts à toutes les propositions. En matière de représentativité de la jeunesse, nous travaillons sur la base d'une étude qualitative élaborée par KANTAR et le Ministère de l'Education nationale. Deux focus groupes seront réalisés auprès de jeunes en situation de handicap et de mineurs isolés.

Daniel FREDOUT

La question posée est la reconnaissance d'organisations qui représentent 500 000 associations en France. L'enjeu est de mettre en œuvre une véritable construction commune.

Patrice WEISHEIMER

Dans le cadre du SNU, la priorité consiste à recourir à des professionnels en matière de pédagogie, d'animation et d'accompagnement. Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, au sein du Ministère de la Jeunesse, en font partie. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur l'articulation du dispositif avec les établissements scolaires et les associations et sur son budget.

Marion CHAPULUT

Selon le rapport, le budget de fonctionnement s'établit à 1,7 milliard d'euros. Nous ignorons quelle sera la décision finale. Nous avons rencontré le plus grand nombre possible d'acteurs et proposé la mise en place d'une équipe de préfiguration dès juillet. Toutefois, le gouvernement a préféré l'organisation d'une consultation. Nous sommes preneurs de toutes les contributions écrites. Il me semble nécessaire de valoriser l'innovation et proposer des gouvernances partagées.

Sandrine CHARNOZ

Lors de l'appropriation du projet de SNU, nous avons pu constater que les organisations de jeunesse sont fortement opposées à ce dispositif. Le fait d'avoir fait part de cette opposition des jeunes a fait naître cette consultation et sans doute contribué à faire évoluer la feuille de route. La consultation est l'occasion de mobiliser l'ensemble des jeunes.

Daniel FREDOUT

Maintes avancées se sont produites par rapport à l'annonce du candidat Emmanuel MACRON lors de la campagne présidentielle. Nous proposerons d'ici la fin de la semaine une nouvelle version du texte. Les membres du COJ titulaires seront invités à émettre un vote sur chaque chapitre.

Franck CHAULET, directeur adjoint de la Protection judiciaire de la jeunesse

Un certain nombre de jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse (PPJ) ou relevant de la protection de l'enfance sont désocialisés. Le SNU peut constituer l'un des éléments de leur parcours éducatif. Je demande que la PJJ fasse partie des organismes consultés.

Bruno CHICHIGNOUX

L'idée qu'à cette période de la vie soient proposées des expériences nouvelles et différentes est une chance. Faire confiance à la jeunesse est également positif. Comment faire en sorte que cette chance puisse concerner chacun des jeunes et qu'elles fassent sens dans leur parcours ? Nous devons y réfléchir en amont. Enfin, le conseil régional est censé exercer un chef de file et des politiques publiques de jeunesse. Quelle sera sa place dans cette réflexion ?

Jean-Pierre LAFFITE, Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

L'une des dispositions du rapport concerne les réfractaires potentiels et le régime de sanctions susceptibles d'être appliquées. Cela pourrait aboutir à augmenter les publics qui sont les nôtres si aucun relais social n'est institué. Nous souhaitons être associé aux échanges dans l'hypothèse où ce régime serait maintenu.

Quentin HENAFF, Forum Français de la Jeunesse

Comment la consultation numérique sera-t-elle alimentée ? Nous suggérons que des jeunes ayant déjà participé à la réflexion sur le contenu du SNU puissent être intégrés à la création du questionnaire.

Marion CHAPULUT

Nous avons prévu d'inclure des jeunes dans l'élaboration et la validation de l'enquête. Les associations de terrain, déjà en charge des politiques de jeunesse, vont participer au processus.

Jean-Benoît DUJOL

Dès la phase de préfiguration, nous souhaitons instituer un organe de gouvernance associant de manière pérenne l'ensemble des parties prenantes. Ce projet de société constituera la plus grande mesure du quinquennat. Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice, qu'il s'agisse des familles, des jeunes, des professionnels de l'éducation populaire, des administrations publiques, des collectivités territoriales et des entreprises.

IV) Présentation de la proposition d'avis du COJ

Daniel FREDOUT

Le COJ est favorable à cette consultation et s'affirme attaché au caractère volontaire du dispositif. Le document énumère les thématiques suivantes :

- la notion de caractère universel ;
- les modalités de déploiement ;
- les enjeux de temporalité ;
- les enjeux de contenu ;
- l'identification et la valorisation des compétences ;
- les modalités de l'encadrement et de formation des encadrants ;
- les aspects logistiques et financiers.

Vincent Le SCORNET, Coordination SUD

Il nous paraît important que l'avis du COJ mentionne en préambule certains documents-cadre en cours de rédaction qui expriment des propositions concrètes, notamment sur la politique ambitieuse en matière de vie associative ainsi que l'éducation et sur le développement durable.

Juliette PRISSARD, Fédération des employeurs du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC)

De nombreux établissements culturels subventionnés par l'Etat et les collectivités territoriales peuvent être un outil pédagogique permettant aux jeunes d'entrer dans une logique de cohésion. Ils peuvent exprimer des propositions artistiques et travailler avec l'Etat sur la mise en œuvre du SNU.

Hubert PENICAUD, France Bénévolat

Le service civique étant universel et non obligatoire, je propose que le point 2 comporte deux parties relatives à l'universalité et à l'obligation. Par ailleurs, il serait souhaitable d'évoquer les « *situations spécifiques* » et non les « *cas spécifiques des jeunes en situation de handicap* », qui ne nécessitent pas uniquement des « *adaptations* ». La logique du dispositif doit être inclusive. Par ailleurs, la « *valorisation des compétences acquises* » ne se limite pas au parcours vers l'emploi. Enfin, il faut traiter cette question en lien avec les parcours d'engagement tout au long de la vie.

Noëlle PIRONY, APF France Handicap

Les lignes 66-65 évoquent « *les situations de handicap faisant réellement obstacle à une réponse à l'appel* ». Cette phrase est discriminante et nécessite d'être complétée. Nous vous adresserons une proposition.

Jean-Benoît DUJOL

Il s'agit d'une citation, mais il est possible de ne pas la reprendre à notre compte.

Noëlle PIRONY

Les jeunes en situation de handicap ont droit à des aides humaines et techniques, mais il est très difficile de faire la passation entre les milieux scolaire, périscolaire et étudiant. Dans les lignes 90-94, il serait intéressant de faciliter la mise en place d'outils de compensation pour ne pas exclure ces jeunes du dispositif du fait de la lourdeur de leur pathologie.

Catherine LESTERPT, Direction générale de la Cohésion sociale

Je vous transmettrai une note sur les jeunes en situation de vulnérabilité, sur le plan social ou en raison d'un handicap. En outre, il faut penser aux jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. En classe de Troisième, 60 % dépassent largement l'âge habituel des élèves. Beaucoup sont déjà en formation ou en apprentissage et ne disposent pas des mêmes périodes de congés. D'autres adaptations concernent les intervenants. Une pédagogie trop « scolaire » ne serait pas adaptée aux jeunes déjà sortis du système scolaire.

Un intervenant

Je serais favorable à ce que la deuxième phase du dispositif soit également obligatoire. Ce dispositif n'est pas une sanction, mais une chance. Les jeunes peuvent y trouver d'autres moyens de se développer. Il ne s'agit pas d'un sacrifice pour la nation, mais d'un moyen de participer à l'éducation globale.

Marion CHAPULUT

Dans une perspective de continuité, nous avons à cœur de proposer aux jeunes les parcours les plus adaptés, de façon à leur permettre une progression et la reconnaissance de compétences.

Marion CHAPULUT quitte la réunion.

Quentin HENAFF

Nous proposons de réduire la première phase à une semaine. Nous sommes défavorables à la mise en place de modules « *optionnels* », évoqués dans les lignes 268 à 272. Ceux-ci portent atteinte aux objectifs de mixité et d'universalité de la mesure.

Sandrine CHARNOZ

« Universalité » ne signifie pas « homogénéité ». Pour que cette semaine soit utile à tous les jeunes, nous devons avoir la capacité de nous adapter. Les équipes d'encadrants pourront identifier ceux qui ont besoin d'un accompagnement supplémentaire. Le maintien de modules obligatoires me paraît souhaitable.

Patrice WEISHEIMER

Dans la ligne 97, il est préconisé de « *rattacher le SNU au temps scolaire puisque celui-ci est obligatoire* ». Or c'est l'enseignement qui est obligatoire. Les enfants bénéficiant d'un enseignement à domicile sont inclus dans le dispositif. Par ailleurs, l'UNSA est très attachée à la notion d'hébergement, qui implique des temps de vie quotidienne favorisant la cohésion des jeunes. Enfin, pourquoi proposez-vous de limiter la première phase à une semaine ?

Claire THOURY, ANIMAFAC

Il faut insister sur la dynamique de projets durant la phase 1.2 pour que le dispositif ne soit pas restreint à une simple immersion d'une semaine dans une structure. Les associations doivent faciliter l'émergence de projets.

Ahmed HAMADI, CNAF

L'obligation du SNU risque d'être considérée par les jeunes et leur famille comme une contrainte. L'enjeu du travail avec les associations consiste à dédramatiser la situation et valoriser la citoyenneté. Les centres sociaux y auront leur place.

François MANDIL, CNAJEP

Nous proposons l'ajout suivant dans le deuxième paragraphe : « *Le COJ regrette que les organisations représentatives n'aient pas été associées à la mise en œuvre de la consultation* ». Par ailleurs, la consultation menée auprès des jeunes du réseau de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes montrent que ceux-ci demandent la mise en place d'un temps collectif permettant de vivre et construire ensemble. L'hébergement constitue un point de consensus.

Sylviane GIAMPINO

Il serait souhaitable d'intégrer la notion d'environnement dans la ligne 251 et d'évoquer les droits de l'homme et du citoyen ainsi que les droits de l'enfant dans la ligne 283.

Michel DEHU, CNEA

L'hébergement étant une problématique complexe, il faudra prévoir des stratégies d'accompagnement, en lien avec les services d'éducation spécialisée. Par ailleurs, les réserves citoyennes et celles de l'Education Nationale font partie des acteurs de l'encadrement du SNU.

Pierre-Augustin BOURDETTE, Direction du service national et de la jeunesse

Un certain nombre d'études scientifiques démontrent que quinze jours sont nécessaires pour créer une véritable cohésion dans une collectivité.

Une intervenante

La question de l'hébergement est étroitement corrélée aux notions d'obligation et d'universalité. Son organisation doit être anticipée de manière réaliste et progressive. Il faut donner du sens à ce dispositif pour les jeunes en situation de handicap et des jeunes en rupture sociale et familiale. Enfin, beaucoup de jeunes n'ont jamais quitté leur quartier, ce qui peut générer de l'anxiété, y compris dans leur famille.

Mathieu CAHN, président de l'ANACEJ et adjoint au maire de Strasbourg

Je propose de préciser dans les lignes 184, 297 ou 298 que, pour les collectivités soumises à un pacte financier imposé par l'Etat, les dépenses engagées ne seront pas prises en compte dans la limitation des dépenses de fonctionnement.

Sandrine CHARNOZ

Les jeunes qui ont été consultés ne souhaitent pas que la première période dépasse une semaine à dix jours. Je ne suis pas favorable à rendre un avis intégrant une durée plus longue si nous ne sommes pas en mesure d'offrir toutes les garanties qui ont été mentionnées.

A la majorité, les membres présents et invités se prononcent pour une première phase 1.1 du SNU d'une durée de deux semaines.

V) Adoption de l'avis**Jean-Benoît DUJOL**

Je propose de proposer un texte consolidé comportant des possibilités d'amendement sur certains points, tenant compte de vos remarques.

Une nouvelle version du texte vous sera soumise pour un vote électronique sur chaque chapitre.

Conclusion – Clôture

Jean-Benoît DUJOL

Délégué interministériel à la jeunesse

Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Je vous remercie pour la qualité des discussions. Nous aurons matière à peser sur le débat sur le SNU. La consultation pilotée dans le cadre des cinq rendez-vous territoriaux aura pour but d'en définir le contenu. Les arbitrages ne sont pas encore rendus.

Merci pour votre mobilisation